

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849, 1849-06-23

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27000>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (348)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 juin 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin demande à Oudin-Leclère de ne pas nuire à ses intérêts par la réponse qu'il fera au syndic de la faillite de Degon, Lépine, qui souhaite tirer parti de la fonte des marchandises saisies à Vervins. Godin l'informe qu'il doit présenter les mémoires des frais du procès qui sont à la charge de Degon, notamment des experts ; dans la mesure où Godin pense qu'il devra finalement payer les frais d'expertise à la place de Degon, il souhaite qu'ils soient établis d'après le tarif de leurs vacations et demande à Oudin-Leclère, qui détient le rapport d'expertise, de lui communiquer les informations. Il demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note et mentionne des frais imputés à son compte par Delabarre.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)
- [Lépine \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse

du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1789

348

Vervins

23 juin

Monsieur

ouvin

M. Leprieu s'indigne de sa faiblesse & de
 me dit vous aviez écrit pour venir au
 moyen de tirer parti des fontes saisies à
 vervins sans faire de nouveaux frais et qu'il
 n'avait pas pu de réponse je vous prie de
 faire ^{avec le but} l'autorisation ce que ne peut compromettre mes
 intérêts je vais aussi être obligé de présenter
 ce la réputation des sciences le minimum des
 frais de procès à la charge de degen, il faut
 donc faire taire les experts, comme je payerai
 définitivement les frais je tiens à ce qu'ils
 les offres soient basées sur le tarif d'après leurs
 réactions, si c'était à ma connaissance à quelle
 somme cela s'élève pour chacun d'eux je desrais peut
 être leur dire avant que le procureur judiciaire
 vous envoie je pense le rapport entre les mains
 veuillez voir à cela et m'en donner connaissance
 établiez aussi ma note M. Delabarre
 me dit qu'il vous ~~est~~ écrit pour les frais qu'il
 a portés à mon compte

Peronne

25

Monsieur

Gonnet

je vous ai écrit à la date de
 5 courant pour savoir quand mon affaire
 serait appelée et ma lettre est jusqu'à présent
 sans réponse je vais entreprendre prochainement
 un long voyage je crois bien que ce soit
 à ce moment que me parvra votre
 nécessité à Peronne je vous prie de
 me faire sur leprocès ou l'acte tribunal
 pouvoir faire utilement cette affaire
 veuillez ag M. mes respects
 La citation